

seignements de Jésus-Christ, quant à ce qui me concerne, sont pour ma propre gouverne et qu'il ne m'appartient pas de les imposer aux autres.

Voyons quel sera l'effet de cet amendement. Je sais que l'auteur de l'amendement a repoussé l'idée de vouloir rejeter le projet de loi. Il dit que la majorité de la Chambre en a déjà approuvé la seconde lecture et que son amendement ne fera qu'ajouter une clause au projet de loi. Ce n'est pas ce qui en résultera. L'effet de cet amendement, si l'on en prend les termes tels qu'ils sont, est que ce projet de loi sera rayé du feuillet et renvoyé de nouveau au comité avec instructions d'y ajouter cet amendement. Sans aucun doute, l'effet de l'adoption de cet amendement, à cette époque tardive de la session, sera simplement d'enterrer le projet de loi en comité. Si l'honorable député avait été parfaitement sincère en disant que ce serait là le seul effet de son amendement, il aurait bien pu présenter son amendement, sans proposer de rayer ce dernier du feuillet. Je ne suis pas bien au courant des coutumes parlementaires, et si je n'ai pas exposé la chose exactement, j'aimerais à obtenir une décision de l'Orateur. Mais je crois que l'honorable député aurait très bien pu atteindre son but de cette façon, si tel était son but. Ai-je tort de dire cela?

M. McMASTER: Je puis me tromper, mais je crois qu'il faut renvoyer un projet de loi devant le comité avant de le modifier.

M. VIEN: Lors de la troisième lecture.

M. BROWN: Dans ce cas, j'accepte la rectification. Qu'il me soit permis de poser une question: Y a-t-il une différence, de ce côté, entre les projets de loi d'intérêt public et ceux d'initiative privée?

M. VIEN: Non, c'est la même chose.

M. BROWN: Car lorsqu'on proposa la troisième lecture du projet de loi concernant l'union des Eglises, l'an dernier, des amendements furent certainement proposés, et j'imaginai qu'on pouvait de même présenter un amendement lors de la troisième lecture d'un projet de loi comme celui-ci, à moins qu'il n'y ait une différence entre un projet de loi d'intérêt public et un projet de loi d'initiative privée.

M. FORKE: Ceci est un projet de loi d'intérêt public.

M. BROWN: C'est un projet de loi d'intérêt public présenté par un simple député. Ce n'est pas un projet de loi d'intérêt privé. Si je comprends bien la situation, à moins

que les règles n'établissent cette différence, il n'y a pas de raison pour empêcher que l'on ne suive la marche que j'ai suggérée, et l'honorable député aurait alors occasion de montrer sa bonne foi.

M. EULER: S'il existe une pareille règle, elle pourrait facilement être suspendue avec le consentement de la Chambre.

M. VIEN: Un légiste parlementaire m'a informé que telle était la seule marche à suivre d'après les règles de la Chambre.

M. BROWN: Voilà un point sur lequel nous pourrions très bien avoir une décision de l'Orateur. Si ma suggestion est conforme aux coutumes parlementaires, nous pourrions très bien faire la chose. Je crois que la meilleure chose à faire en ce moment est de rejeter l'amendement et d'adopter le projet de loi.

L'amendement (de M. Vien), mis au voix, est rejeté par le vote suivant:

ONT VOTE POUR:

| MM. | MM. |
|----------------------------------|-------------------------------|
| Béland, | Kyte, |
| Binette, | Lapointe, |
| Black (Huron), P | Lavigueur, |
| Bouchard, | Lovett, * |
| Boucher, | McGiverin, ✓ |
| Bourassa, | McIsaac, |
| Cannon, | Manion, |
| Cardin, | Marcel (l'hon. M.), |
| Carmichael, P | Marcile (Bagot), |
| Carroll, | Martell, - |
| Casgarin, | Mercier, |
| Charters, ✓ | Motherwell, - |
| Chevrier, | Ouimet, |
| Déehène, | Parent, |
| Delisle, | Pelletier, |
| Denis (St-Denis), | Pouliot, |
| Desaulniers, | Power, |
| Descoteaux, | Pritchard, - |
| Doucet, | Raymond, |
| Duff, ✓ | Rhéaume, |
| Fafard, | Roberge, |
| Fiset (sir Eugène), | Robichaud, |
| Fortier, | Robitaille, |
| Fournier, | Ross (Simcoe), - |
| Gendron, | St-Père, |
| Gervais, | Séguin, |
| Graham, ✓ | Sinclair (Queens, I.P.-E.), - |
| Hodgins, ✓ | Tobin, |
| Kennedy (Glengarry-et-Stormant), | Vien, |
| King (Huron), ✓ | Woods,—80. - |

ONT VOTE CONTRE:

| Mlle Macphail. | MM. |
|----------------|----------------------|
| Anderson, | Coote, |
| Bancroft, | Davies, |
| Baxter, | Dickie, |
| Bird, | Drayton (sir Henry), |
| Bowen, | Duncan, |
| Brown, | Elliott (Dundas), |
| Caldwell, | Elliott (Waterloo), |
| Campbell, | Euler, |